

Demande d'aide financière 2027

Formation qualifiante



Dossier à retourner avec les pièces justificatives

Pour le 30 juin 2027 à 23h59

par mail :

sub@caf70.caf.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Se référer au Guide des Aides aux Partenaires

- Un seul projet par dossier.
- Pour tout questionnement, vous rapprocher de votre conseiller de territoire.
- Le projet doit se faire sur l'année civile, du 01/01 au 31/12.
Si la formation est étalée sur plusieurs années, veillez à répartir les devis (coût de la formation par année civile dans la fiche descriptive détaillée de la formation).
- Le projet peut débuter à compter de la date de l'accusé réception (AR) qui vous sera envoyé dès réception de la demande complète.
- L'AR ne vaut pas engagement de financement.
- **Seuls les coûts de la formation sont pris en compte. Les frais annexes (repas, hébergement...) ne seront pas comptabilisés dans le calcul du montant de la subvention.**

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

SOMMAIRE :

I. Identification du partenaire

II. Description de la formation

III. Budget prévisionnel de la formation

IV. Annexes

1) Description des formations

2) Attestation sur l'honneur

3) Pièces justificatives à fournir

I. IDENTIFICATION DU PARTENAIRE

Vous êtes :

☐ Une association

☐ Une collectivité

☐ Une entreprise

Coordonnées :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

N° Siret :

Représentant légal :

Nom, prénom :

Fonction :

Référent du projet :

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse électronique :

Pour les associations :

Votre association a-t-elle souscrit au Contrat d'Engagement Républicain (*en référence au formulaire Cerfa n°12156*6 obligatoire pour les demandes de subventions auprès de l'état*) :

non ☐ oui ☐

Numéro RNA (Répertoire National des Associations) ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

II. DESCRIPTION DE LA FORMATION

Personne inscrite à la formation :

Nom et prénom :

Statut et fonction :

Intitulé de la formation :

Organisme de formation retenu :

Calendrier de la formation retenu : (dates par année civile)

Coût de la formation par année :

Montant CAF sollicité par année :

III. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Le total des charges doit être égal au total des produits.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats :		70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
604 – Achat d'études et de Prestations de services		70623 – Prestation de service reçue de la CAF	
606 – Achat non stockés de matières et fournitures		70624 – Fonds d'accompagnement reçus de la CAF	
60AUT – Autres compte 60		70625 – Aide spécifique	
61 – Services extérieurs		70626 – Montant Bonus Territoire CTG	
611 – Sous-traitance générale		70641 – Participations familiales déductibles de la PS	
6112 – Dont sous-traitance service support, frais de siège, service paie		70642 – Participations familiales (ou participations des usagers) non déductibles de la PS	
613 – Locations mobilières et immobilières		707 – Ventes de marchandises	
614 – Charges locatives		708 – Produits des activités annexes	
61AUT – Autres comptes 61 (612,615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR		70AUT - Autres	
62 – Autres services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
621 – Personnel intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)		741 – Subventions versées par l'Etat	
628 – Frais de siège		742 – Subventions Régionales	
62AUT – Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et télécommunication, frais bancaires		743 – Subventions Départementales	
63 – Impôts et taxes		744 – Subventions Communales	
63A – Impôts et taxes liés aux frais de personnel		7451 – Subventions versées par des organismes nationaux (dont PS MSA, SNCF	
63B – Autres impôts et taxes		7452 – Subventions CAF	
64 – Frais de personnel		746 – Subventions EPCI	
65 – Autres charges de gestion courante		747 – Subventions versées par une entreprise	
66 – Charges financières		7481 – Subventions reçues de l'Union Européenne	
67 – Charges exceptionnelles		7488 Subventions reçues d'autres entités publiques	
68 – Dotations aux amortissements		75 – Autres produits de gestion courante	
69 – Impôts sur les bénéfices		76 – Produits financiers	
		77 – Produits exceptionnels	
		78 – Reprise sur amortissement	
		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 – Contributions volontaires		87 – Contrepartie des contributions volontaires	
860 – Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)		870 – Contrepartie des secours en nature (alimentaire, vestimentaire)	
861 – Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc...)		871 – Contrepartie des mises à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc...)	
86AUT – Prestations en nature		87AUT – Contrepartie des prestations en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de € **représente** % **du total des produits :**
(montant attribué/total des produits) x 100.

IV. ANNEXES

1) Description des formations :

La Caisse d'Allocation Familiale de Haute-Saône, souhaite soutenir l'accès à la formation des professionnels engagés dans un parcours initial diplômant **en lien avec leurs missions**.

L'objectif est de professionnaliser les équipes, de les faire monter en compétence afin de permettre aux structures d'améliorer, de renouveler, de réinventer leur offre de service.

Liste non exhaustive des formations éligibles :

Diplôme de l'animation :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du sport ;
- Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport ;
- Diplôme universitaire de technologie en carrières sociales, option animation socioculturelle ;
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Animation ;
- Licence professionnelle Intervention sociale, mention animation professionnelle Coordination et développement de projet pour l'action sociale, culturelle et socioculturelle Les anciennes versions de ces diplômes sont également éligibles ;
- ...

Diplôme de la petite enfance :

- Educateur de Jeunes Enfants ;
- Auxiliaire de puériculture ;
- ...

Diplôme du travail social :

- Moniteur Educateur ;
- Educateur Spécialisé ;
- Educateur Technique Spécialisé ;
- Conseiller en Economie Sociale et Familiale ;
- Assistant de Service Social ;
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ;
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale ;
- Diplôme d'Etat de Médiation Familial ;
- ...

2) Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e) (nom, prénom et qualité)

représentant(e) légal(e) de

✎ certifie exactes les informations fournies dans le présent dossier et sollicite le concours financier de la Caf à hauteur de €,
soit % du budget prévisionnel.

✎ atteste ne pas faire l'objet d'une mesure de redressement judiciaire, et ne pas être en liquidation judiciaire.

✎ atteste agir dans le respect de la Charte de la Laïcité de la Branche Famille avec ses partenaires

✎ s'engage à fournir à la CAF tous les documents nécessaires à l'évaluation du projet selon le calendrier fixé dans la notification de décision et/ou la convention de financement

Fait à

le

Signature du Président ou du Maire / Signature de la personne ayant délégation pour signer (délégation à joindre à la présente demande)

Nom, prénom :

3) Pièces justificatives à fournir :

Pièces à joindre à toute demande :

- ☐ Attestation sur l'honneur (annexe 2)
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal
- ☐ Récapitulatif devis accompagné des devis

Pour les Associations :

- ☐ Récépissé de déclaration en Préfecture
- ☐ Liste datée des membres du Conseil d'administration et du bureau déclarée à la Préfecture
- ☐ Statuts de l'association

Pour les Collectivités locales ou territoriales :

- ☐ Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM /EPCI/Communauté de communes et détaillant le champ de compétences
- ☐ Statuts EPCI détaillant le champ de compétences